

SOCIÉTÉ STATISTIQUE DU CANADA (SSC)

POLITIQUE SUR LE BILINGUISME

1.0 ÉNONCÉ

- 1.1. La SSC s'engage à appuyer la dualité linguistique du Canada dans sa promotion du rayonnement, de la découverte, de l'apprentissage et de l'application des sciences statistiques. L'objectif de la SSC est de garantir au mieux la fourniture de services dans l'une ou l'autre langue officielle.
- 1.2. Le présent énoncé de politique vise à informer les membres, les salariés et les responsables de la SSC, et tout tiers de la manière dont la SSC favorise l'utilisation de l'anglais et du français dans toutes ses activités.

2.0 PUBLICITÉ

- 2.1. Les annonces publicitaires seront produites en anglais, en français ou dans les deux langues, selon la nature de la publicité et le lieu en question.

3.0 RÉUNIONS GÉNÉRALES ANNUELLES ET AUTRES RÉUNIONS

- 3.1. Lorsqu'une réunion, un congrès ou un séminaire inclut des membres des deux langues officielles, la SSC fera tout son possible pour veiller à ce que les participants se sentent libres d'utiliser la langue de leur choix.

4.0 COMMUNICATIONS

- 4.1. La SSC encourage l'utilisation de l'une ou de l'autre langue officielle. Les interactions avec le personnel et les responsables de la SSC seront possibles en anglais et en français.

5.0 IDENTITÉ DE SOCIÉTÉ

- 5.1. Le papier à en-tête, les cartes d'affaires, les formulaires, etc. de la SSC seront produits dans un format bilingue.

6.0 CORRESPONDANCE

- 6.1. La correspondance avec la SSC est possible en anglais et en français. Les réponses aux communications se feront dans la langue officielle dans laquelle elles ont été reçues. Les communications initiées par la SSC se feront généralement en anglais à l'extérieur du Québec et en français au Québec, sauf si le choix de langue du destinataire est connu.

7.0 COURRIER DIRECT

- 7.1. Les envois postaux directs génériques initiés par la SSC seront publiés en version bilingue ou permettront le choix de la langue.

8.0 COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- 8.1. Les communiqués de presse seront publiés en version bilingue et un porte-parole pouvant s'exprimer dans l'une ou l'autre langue sera disponible, le cas échéant, aux fins de commentaire.

9.0 MARCHANDISAGE ET DOCUMENTS

- 9.1. La SSC s'efforcera de produire l'ensemble de sa documentation dans un format bilingue. Si des documents unilingues distincts sont proposés, ils ne varieront pas en ce qui concerne le format, la taille, la qualité et la prééminence. L'objectif est de garantir une présentation ou publication simultanée au format anglais et français.

10.0 OPÉRATIONS ET GOUVERNANCE

- 10.1. La SSC vise à produire ses documents opérationnels et de gouvernance, tels les rapports annuels et le mandat des comités, dans un format bilingue.



11.0 PRÉSENTATIONS

- 11.1. Les présentations institutionnelles de la SSC faciliteront l'utilisation de l'une ou l'autre langue officielle. Les présentations de recherche données lors des événements de la SSC permettront l'utilisation de l'une ou l'autre langue officielle par le chercheur contribuant.

12.0 PUBLICATIONS

- 12.1. Les publications institutionnelles de la SSC seront produites dans un format bilingue, avec les portions essentielles au moins présentées dans les deux langues. Les revues, magazines et bulletins de nouvelles de la SSC permettront aux auteurs collaborateurs d'utiliser l'une ou l'autre langue officielle; les informations générales concernant les publications (encadré administratif, éditeur, soumissions, droits d'auteur, etc.) seront disponibles dans les deux langues.

13.0 PROGRAMMES

- 13.1. Les informations institutionnelles concernant les programmes de la SSC seront fournies en anglais et en français. Les programmes de la SSC fournis par un partenaire le seront selon la politique linguistique de ce dernier. Les programmes commandités par la SSC seront fournis selon la politique linguistique du fournisseur.

14.0 AFFICHAGE

- 14.1. L'affichage de la SSC sera bilingue. Si des affiches unilingues distinctes sont proposées, elles ne varieront pas en ce qui concerne le format, la taille, la qualité et la prééminence.

15.0 SITE WEB

- 15.1. Les informations affichées sur le site Web de la SSC pourront être présentées en anglais ou en français. Les documents rédigés par un tiers ou auxquels renvoie un tiers seront présentés dans la langue de leur auteur et, en fonction de leur nature et de leur utilisation, pourront être soumis avec traduction, auquel cas les deux versions linguistiques seront ensuite affichées par la SSC.

16.0 MODIFICATION DE LA POLITIQUE

- 16.1. Des modifications pourront être apportées de temps en temps à la présente politique et communiquées sur le site Web de la SSC.
- 16.2. Le directeur exécutif de la SSC pourra apporter des modifications administratives et opérationnelles à la présente politique.
- 16.3. Toute modification de la politique devra être approuvée par le Conseil d'administration de la SSC.

17.0 DEMANDES

- 17.1. Le responsable de la SSC chargé d'assurer le respect de la présente politique est le président du comité du bilinguisme de la SSC.
- 17.2. Le responsable de la SSC chargé de mettre en œuvre la présente politique est le responsable des relations publiques de la SSC.
- 17.3. Toute demande concernant l'application de la présente politique et toute information, suggestion, plainte, inquiétude, etc. concernant la politique elle-même devra être soumise au responsable des relations publiques de la SSC comme suit :
- a) Par courrier : Responsable des relations publiques de la SSC, Société statistique du Canada, Complexe STEM, pièce 342, Université d'Ottawa, 150 Louis-Pasteur Pvt, Ottawa, ON, Canada K1N 6N5
 - b) Par courriel : pr-officer@ssc.ca
 - c) Par téléphone : (613) 204 - 8293
- 17.4. Les demandes feront généralement l'objet d'une réponse dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

18.0 AUTORITÉ

La présente politique a été approuvée par le Conseil d'administration de la SSC le 3 juin 2018.